



# **URBANISME, ENVIRONNEMENT**

## ***Port-Louis Pour Tous***

### **Urbanisme et Logement**

Préserver les terres agricoles et naturelles en limitant l'urbanisation diffuse, en densifiant modérément les secteurs déjà bâties et en révisant le PLU dans ce sens. Favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle (logements sociaux, logements abordables, habitats partagés ou seniors) dans les opérations nouvelles ou de renouvellement urbain.

Priorité à la réhabilitation du bâti existant plutôt qu'à de nouveaux projets, évitant ainsi la consommation d'espaces naturels rares et convoités.

### **Environnement, climat, littoral**

Intégrer fortement l'adaptation au changement climatique dans l'aménagement : prise en compte de l'érosion côtière, des submersions marines et du retrait possible de certains aménagements en zone à risque.

Désimperméabiliser progressivement les parkings et espaces publics (revêtements drainants, noues, plantations) pour limiter les ruissellements, les inondations et les îlots de chaleur.

### **Adaptation au changement climatique**

Intégrer dans le PLU les cartes d'érosion à 30 et 100 ans, avec un règlement restrictif en zones à risque de submersion marine ou d'érosion côtière, touchant déjà 127 000 habitants bretons.

Adopter un urbanisme résilient et réversible pour anticiper la hausse du niveau de la mer estimée à 1 mètre d'ici 2100.

### **Application stricte de la loi Littoral**

La bande des 100 mètres à partir de la limite haute du rivage reste inconstructible, sauf dans les zones déjà urbanisées, pour préserver les paysages côtiers et limiter l'urbanisation diffuse.

### **Outils et gouvernance locale**

Réviser le PLU et SCoT en cohérence avec les orientations régionales sur la gestion du trait de côte, en mobilisant aides régionales pour l'ingénierie et les études scientifiques.